



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Commune de Saint-Christol

40 route de Mézilhac
07160 SAINT-CHRISTOL
Téléphone : 04 75 29 23 69
E-mail : mairie.st.christol@orange.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Présents : Karine BROSE, Danielle COULOMB, Erika COULOMB, Claire DESJARDINS, Nicolas FREYDIER, Jean-Luc GROUSSET, Christophe HUBAC, Michèle HUBAC, Guy MILLER, Anne-Sophie PETREL.

Le Conseil Municipal de Saint-Christol (07), légalement convoqué s'est réuni le mardi 28 mars 2023 dans la salle de la mairie à 18 h 30.

1/ Désignation d'un secrétaire de séance : Danielle COULOMB.

2/ Approbation du PV du conseil municipal du 10 février 2023 à l'unanimité.

3/ Dossiers soumis à délibération :

1) Vote du compte de gestion 2022

Le compte de gestion 2022 fourni par le SGC (service de gestion comptable) est en tous points identique au compte administratif de la commune. Après délibération, le compte de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité.

2) Vote du compte administratif 2022

Danielle COULOMB présente les réalisations de l'année 2022 et soumet à l'approbation le compte administratif 2022, suivant :

Résultat de clôture du fonctionnement : excédent de 71 273.21 €

résultat de clôture de l'investissement : déficit de 19 234.33 €

soit un résultat final excédentaire de 52 038.88 €.

Après délibération, le compte administratif 2022 est approuvé à l'unanimité.

3) Affectation des résultats 2022

A ce jour, les restes à réaliser s'élèvent à 4 001 € en dépenses d'investissement et à 45 914 € de recettes d'investissement (soldes de subventions à percevoir en 2023), et permettent de dégager un excédent de financement de 41 913 €, n'entraînant pas de besoin de financement en investissement pour 2023.

Il ne sera donc pas nécessaire d'affecter un montant au compte 1068 investissement.

L'excédent de fonctionnement 71 273.21 € sera versé au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

Jours et heures d'ouverture de la mairie :
mardi et vendredi de 13 à 17 h

Après délibération, l'affectation des résultats 2022, telle que présentée est approuvée à l'unanimité.

4) Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2023

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux nationaux d'imposition 2023 des taxes locales directes, sachant que ces taux ont déjà été augmentés nationalement à hauteur de 7 %, à savoir :

- taxe foncière sur le bâti : 34,89 %
- taxe foncière sur le non bâti : 71 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,23 %.

5) Vote du budget primitif 2023

Danielle COULOMB présente au conseil municipal la proposition de budget pour 2023 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	226 626 €	226 626 €
Investissement	106 970 €	106 970 €
Total	333 596 €	333 596 €

Le budget primitif a été voté à l'unanimité.

4/ Dossiers non soumis à délibération :

Point travaux :

Actuellement les derniers travaux d'élagage sont en cours.

Les devis reçus pour consolider le virage du Roure vont permettre de préparer le dossier de demande de subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif Atout Ruralité.

Le budget 2023 va permettre de rénover plusieurs murs.

Nécessité également en 2023 de faire des travaux de goudronnage (entretien habituel des voies communales mais également goudronnage devant la mairie).

Acceptation des devis de l'entreprise Chalencon pour la rénovation de peinture sur l'habitation de l'Auche (volets et passes de toit) ainsi que sur les fenêtres des salles communales.

Divers

La commission impôt se réunira le vendredi 7 avril à 18 h.

Magali FREYDIER devrait cesser ses fonctions de gestion et de ménage des gîtes communaux à compter du 30 mars 2023. Mme Charlotte Vernet (nouvelle habitante du logement communal de l'Auche) assurera son remplacement à compter du 1^{er} avril 2023. Magali l'accompagnera sur cette tâche durant le mois d'avril.

La séance est levée à 20 h Prochain conseil municipal le mardi 21 avril 2023 à 20 h.

Le Maire,
Nicolas FREYDIER.



La secrétaire de séance,
Danielle COULOMB